



**UNION EUROPEENNE**  
**DELEGATION EN TUNISIE**

## **Séminaire de clôture du jumelage : « Modernisation de l'administration fiscale » Tunis, le 30 janvier 2010**

### **Allocution de Régis Meritan, Conseiller à la Délégation de l'Union européenne.**

Monsieur le Ministre, Madame le Secrétaire Général, Messieurs les représentants du corps diplomatique, Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je souhaitais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité à prononcer quelques mots en ouverture de ce séminaire de clôture du projet de jumelage pour la "modernisation de l'administration fiscale".

Avant de rentrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire sur les résultats obtenus en matière d'appui à la modernisation de l'administration fiscale dans le cadre de cette opération je voudrais vous dire quelques mots sur cet outil de jumelage et sur notre programme d'appui à l'accord d'association UE-TUNISIE qui gère ce type d'outil.

Ces jumelages sont des formes de coopération qui ont été développées dans le cadre de la politique d'élargissement de l'Union européenne; ils ont pour principe que face à une administration bénéficiaire qui a déjà démontré un bon niveau de performance, la meilleure expertise que l'on puisse proposer est une administration homologue, d'un état européen, afin d'initier un dialogue et des transferts de compétence entre pairs. Ce schéma, qui a donné de très bons résultats dans le cadre de l'élargissement est, selon nous, particulièrement bien adapté à une administration du niveau de l'administration tunisienne. Il conforte parallèlement la cohérence de l'aide européenne en mixant financements de la Commission et expertise de nos états membres. Nous avons à cœur de promouvoir cet outil dont la Tunisie a déjà bénéficié à une vingtaine de reprises ces dernières années.

Pour revenir à l'opération d'appui à l'administration fiscale qui est l'objet de ce séminaire, nous sommes convaincus d'avoir soutenu un domaine d'une importance stratégique.

La fiscalité et les prestations de l'administration fiscale sont en effet au cœur de la politique économique. Ceci est illustré par les nombreux débats, tant en Europe qu'en Tunisie, sur les mesures de stimuli fiscaux et la soutenabilité des finances publiques, en particulier dans le contexte de crise économique et financière que nous traversons.

Au niveau structurel le niveau de fiscalité et d'équité fiscale sont des éléments essentiels de la stimulation ou de la démotivation de l'investissement et du travail. La globalisation économique et commerciale engendre une pression croissante sur la compétitivité des entreprises ainsi que de plus en plus de concurrence pour attirer les IDE. Cela se traduit par une pression à la baisse sur la fiscalité et des exigences de plus en plus fortes sur la qualité de l'environnement des affaires, domaine dans lequel l'administration fiscale joue un rôle déterminant.

Nous savons que le "dumping" ou la "concurrence" fiscale ont leurs limites politiques, économiques et financières. Le principal effet de levier sur l'investissement privé dans la durée est l'amélioration de l'environnement des affaires, notamment en termes de stabilité (clarté et prévisibilité des obligations fiscales), de sécurité juridique (transparence des contrôles et voies de recours) et de coûts de transaction (efficacité et qualité des relations avec l'administration fiscale). Ce sont précisément ces éléments que ce jumelage visait à appuyer selon les trois axes suivants :

1. le renforcement des services aux contribuables et l'accompagnement à la création d'une Direction Générale des Grandes Entreprises au sein du Ministère de Finances ;
2. le renforcement des capacités de l'administration et notamment des systèmes d'information, de communication et de contrôle interne ainsi que de la gestion des ressources humaines ; et
3. la modernisation de la formation.

Ce jumelage était à la fois pionnier et ambitieux.

Pionnier, car il a permis d'initier une coopération et un dialogue dans le domaine de la modernisation de l'administration fiscale.

Ambitieux, à l'image des enjeux et de nos objectifs communs inscrits dans la politique européenne de voisinage. Autour des 3 axes que j'ai précédemment mentionné, il a mobilisé plus de 1.5m €, 70 experts de haut niveau et plus de 120 missions ad hoc.

Les partenaires et acteurs de ce jumelage en parleront certainement mieux que moi dans le courant de la matinée.

Grâce à l'engagement et aux efforts de l'ensemble des partenaires de cette opération, les diagnostics établis, l'assistance technique, les échanges d'expérience se sont traduits en outils opérationnels, élaborés conjointement et visant à la modernisation de l'administration fiscale tunisienne.

A titre d'exemple on peut citer les réalisations concrètes suivantes :

- un schéma directeur informatique détaillé (avec les cahiers des charges correspondants),
- une stratégie et un système d'évaluation de la qualité des services aux contribuables,
- un projet de charte du contribuable et l'accompagnement à la mise en place d'un centre impôt-service,
- un plan d'action pour la modernisation du système de formation du personnel et de l'infrastructure pédagogique,
- des outils modernes et opérationnels pour l'audit, l'inspection et l'évaluation des performances...

La liste complète est plus longue et plusieurs chantiers sont encore en cours.

Suite au dernier comité de pilotage qui s'est tenu hier nous avons la conviction que ces efforts se traduisent déjà en partie dans les faits et que les décisions restant à prendre pour une mise en œuvre complète des acquis seront prises très rapidement.

Je tiens à confirmer que l'Union européenne se tient prête à continuer à appuyer le gouvernement tunisien dans ces processus de réforme et de modernisation. Je sais que des propositions concrètes sont en cours d'élaboration, nous allons les étudier dans les meilleurs délais.

Certains appuis complémentaires sont d'ailleurs déjà programmés ou en cours : équipements pour le Centre Impôts-Service, assistance technique pour la normalisation de la liasse fiscale par exemple.

Je voudrais conclure sur le fait que cette opération est totalement en cohérence avec les autres réformes de modernisation de l'administration publique soutenues par la coopération communautaire (administration électronique, démarche qualité, gestion budgétaire par objectifs / GBO).

Sur la base des avancées significatives obtenues en termes de gestion et d'évaluation de la performance le ministère des finances pourrait probablement être le ministère pilote idéal pour cette réforme majeure de la gestion des finances publiques que je mentionnais à l'instant.

Je vous remercie et vous souhaite un séminaire fructueux.